

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

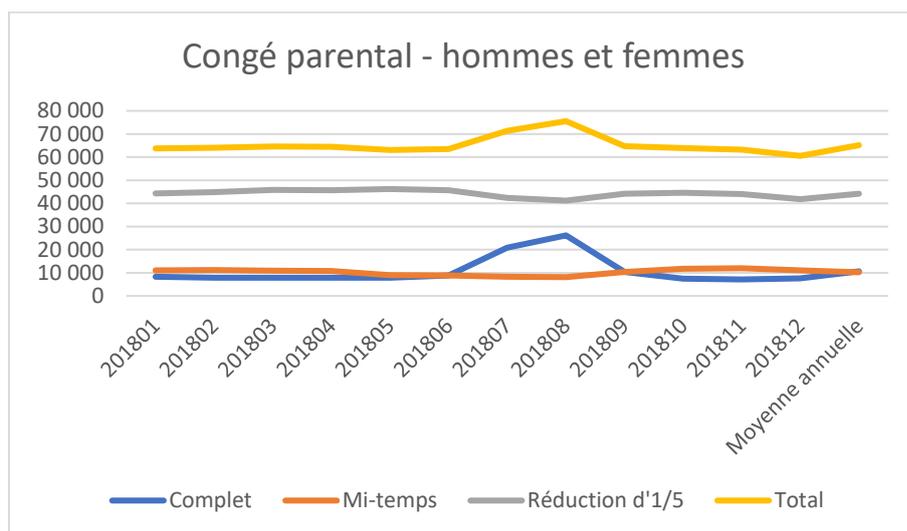
Le congé parental à temps plein connaît principalement un pic en août

La plus forte augmentation est observée chez les hommes, mais le passage au quatre cinquièmes temps reste la forme de congé parental la plus populaire.

Bruxelles – 30 juillet 2019. Août est le mois par excellence en matière de congé parental. Nombreux sont alors ceux à prendre un congé parental d'un mois sans interruption. Les hommes, en particulier, prennent plus rapidement le chemin du congé parental à temps plein, selon SD Worx, prestataire de services RH, sur la base des chiffres de l'Office national de l'emploi (ONEM) de 2018. Le plus grand succès dans l'ensemble reste la réduction à un quatre cinquièmes temps. Selon SD Worx, c'est parce que cette formule a le moins d'impact sur le revenu. En été, l'interruption d'un cinquième recule légèrement.

Le congé parental à temps plein plus fréquent en juillet et août

Le congé parental atteint son paroxysme tant chez les hommes que chez les femmes en juillet et en août. Ce pic est particulièrement visible dans le cas du congé parental à temps plein, c'est-à-dire lorsque le travailleur suspend complètement ses prestations. En 2018, la durée minimale de la prise du congé était encore d'un mois. Depuis juin 2019, il est également possible de prendre un congé parental à temps plein à la semaine, à condition que l'employeur y consente. En moyenne, en 2018, deux fois plus de personnes ont pris un congé parental à temps plein en juillet et 2,5 fois plus en août qu'au cours des autres mois de l'année. Ce qui est frappant, c'est que ce pic est plus élevé chez les hommes : en juillet, il y a trois fois plus d'hommes, et en août, quatre fois plus d'hommes que de femmes en congé parental à temps plein.



Source : ONEM 2018 – Congé parental avec allocations

La plupart des hommes ont entre 30 et 45 ans, avec un pic entre 35 et 40 ans. Chez les femmes, le pic se situe entre 30 et 40 ans, l'accent étant mis sur les 30-35 ans.

Les femmes en tête, mais augmentation rapide chez les hommes

Depuis 2010, le congé parental à temps plein a augmenté deux fois plus vite chez les hommes que chez les femmes. En comparant les chiffres de 2010 avec ceux de 2018, nous constatons qu'au cours des mois de juillet et août, le congé parental à temps plein a été multiplié par trois chez les hommes contre 1,5 à 1,7 chez les femmes.

	femmes	hommes	Total
Juillet 2010	9 681	2 116	11 797
Août 2010	10 665	2 543	13 208
Juillet 2018	14 757	6 071	20 828
Août 2018	18 131	8 052	26 183
	Facteur X 1,5 ou 1,7	Facteur X 3	

Source : ONEM 2018 – Congé parental à temps plein (allocations)

Kim van Loo de SD Worx fait partie de ces pères qui choisissent délibérément un congé parental à temps plein d'un mois en juillet :



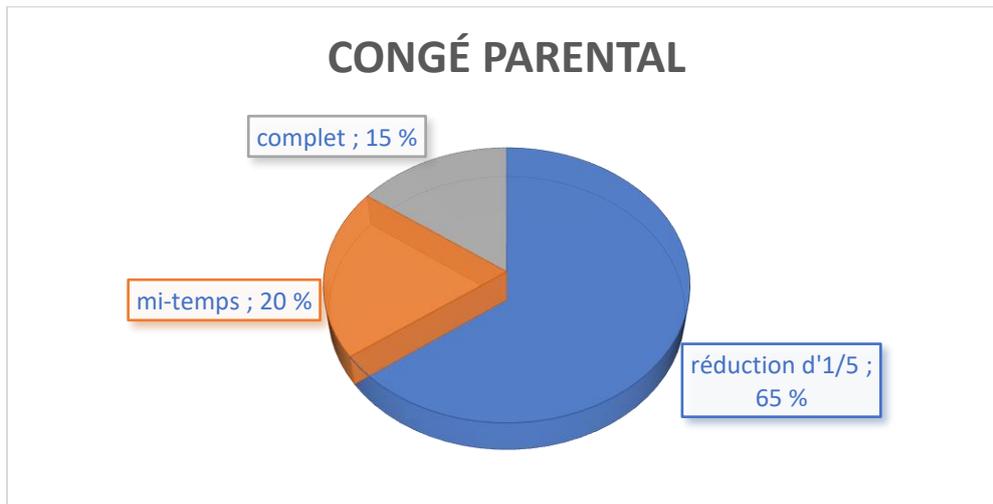
« Ce mois complet de congé parental est très important pour moi. Quand on est absent quatre semaines, toutes nos priorités se remettent dans le bon ordre : le temps que je passe avec ma famille et mes enfants me permet de recharger complètement mes batteries. Cette période de "déconnexion" totale du travail me permet d'avoir plus d'énergie pour le reste de l'année. Cela me donne aussi un jour de congé supplémentaire pendant l'année, afin d'être là pour ma famille et d'avoir plus de marge pour les enfants. »

Y a-t-il des différences entre les secteurs ?

Vassilios Skarlidis de SD Worx explique: « Le droit au congé thématique (qui inclut le congé parental) est le même pour tous les travailleurs, quel que soit le secteur. Les mêmes possibilités, les mêmes conditions et la même allocation. Cependant, comme le crédit-temps, le congé parental est plus populaire dans certains secteurs que dans d'autres. C'est notamment le cas dans les secteurs où il y a plus de travailleuses, comme le secteur des soins. En effet, on constate que les femmes sont toujours majoritaires en termes de crédit-temps et de congé parental. »

Le succès de la réduction d'un cinquième

La réduction d'un cinquième – vers un quatre cinquièmes temps – est la forme la plus populaire de congé parental : en 2018, elle représentait 64 % des allocations. Une personne sur cinq (20 %) opte pour une interruption à mi-temps et 15 % pour une interruption complète avec allocations.



Source : ONEM 2018 – Congé parental avec allocations

Vassilios Skarlidis : « *Le succès de la réduction d'un cinquième est principalement dû à l'impact limité sur le revenu ; le salaire est maintenu à 4/5, auquel s'ajoute l'allocation de l'ONEM. Par exemple, un cohabitant (de moins de 50 ans) perçoit une allocation mensuelle nette de 117,34 € en cas de congé parental d'1/5. En cas d'interruption partielle dans le cadre d'un congé parental, vous diminuez votre salaire de moitié et l'ONEM adapte l'allocation pour un cohabitant (moins de 50 ans) à 345,85 € nets. Pour les travailleurs qui travaillent en Région flamande, une prime d'encouragement flamande peut s'ajouter.* »



Kristof Duran de SD Worx : « *Pour moi, la semaine de travail en 4/5 grâce à mon congé parental est le moyen idéal de m'occuper de ma famille et du ménage, tout en combinant un meilleur équilibre vie professionnelle-vie privée pour moi-même. Je prends cet arrangement maintenant, pendant l'année scolaire. Pendant les mois d'été, mon partenaire est à la maison (en tant qu'enseignant), il est donc moins nécessaire que je sois plus présent durant cette période. Pendant les vacances d'été, nous prenons aussi de plus longues vacances en famille.* »

Possibilités supplémentaires depuis le 1er juin

Vassilios Skarlidis poursuit : « Deux nouveautés sont entrées en vigueur au 01/06/2019, qui ne peuvent commencer qu'avec l'autorisation de l'employeur :

- la possibilité, outre le congé parental à temps plein, à mi-temps ou à 1/5, de prendre un congé parental à 1/10 (par ex. tous les mercredis après-midi, ou un jour toutes les deux semaines – pratique en cas de co-parentalité) ;
- la possibilité de prendre un congé parental à temps plein ou à mi-temps par tranches plus courtes. Jusqu'en 2018, la durée minimale était d'un mois (à temps plein) ou de deux mois (à mi-temps) respectivement, depuis peu elle est d'une semaine ou d'un mois. »

Source : Rapport annuel 2018 ONEM



Extra : <https://www.onem.be/fr/documentation/statistiques/chiffres/interruption-de-carriere-credit-temps-et-conges-thematiques/conges-thematiques>

Plus d'informations ?

Pieter Goetgebuer

PR & Corporate Communication Manager SD Worx Group

T +32 (0)3 201 76 68 / M +32 (0)497 45 36 73

pieter.goetgebuer@sdworx.com

À propos de SD Worx

En tant qu'acteur européen de premier plan dans le domaine du payroll et des RH, SD Worx aide des entreprises dans le monde entier à gérer leur effectif du personnel – nouveau comme existant – par le biais d'une offre complète en matière de Staffing, Payroll et Time & Talent. SD Worx procure à ses clients les visions, l'expérience, les services d'externalisation et la technologie dont les décideurs RH ont besoin afin de garantir le succès de leur organisation et de leurs collaborateurs. Aujourd'hui, plus de 68.000 petites et grandes entreprises dans le monde entier font confiance à SD Worx, qui cumule près de 75 années d'expérience. En 2018, SD Worx a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 594,4 millions d'euros avec ses deux entités.

SD Worx Group propose ses services de payroll et d'externalisation des RH, ses logiciels et ses services de consultance dans 92 pays, calcule les salaires d'environ 4,6 millions de salariés et fait ainsi partie du top 5 mondial. Les 4.150 collaborateurs de SD Worx sont présents dans dix pays : la Belgique (siège), l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Île Maurice, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. SD Worx est cofondateur de la Payroll Services Alliance, un réseau stratégique global de grands prestataires de services de payroll qui traite un total de 32 millions de calculs de paie.

SD Worx Staffing Solutions offre depuis 2018 des services dans le domaine de l'emploi flexible et temporaire, du détachement, du recrutement et de la sélection, du reclassement professionnel et de l'accompagnement de carrière en Belgique et aux Pays-Bas. SD Worx Staffing Solutions compte plus de 450 salariés et offre par le biais de ses plus de 3 000 clients du travail à 5 500 intérimaires en moyenne par jour.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.sdworx.com